



## Broyage de déchets verts à domicile

**LUNDI 9 OCTOBRE 2023**

Compte tenu de l'interdiction de brûlage et pour proposer une solution simple aux habitants de la commune ayant beaucoup de déchets verts, nous faisons intervenir l'association ESP ENVIRONNEMENT.

Les conditions à respecter sont les suivantes :

- Les déchets verts doivent être issus de l'élagage ou de la taille de haies, diamètre maximum de 150 mm
- Les déchets doivent être regroupés sur une surface plane accessible et rangés dans le même sens.
- Vous devez être présent pendant l'opération ou être représenté et autoriser ESP à pénétrer sur votre propriété pour réaliser cette prestation.
- Le broyat produit sera conservé par vous ; il peut servir en incorporation à la terre pour des plantations ou en couverture sur le sol.
- Vous réglerez directement le temps de broyage à ESP par chèque (40 € / heure). ESP vous fournira un reçu et vous enverra ensuite une facture ; vous pourrez déduire 50% de ce coût de vos impôts. La commune et le SMIDOM prendront en charge le coût du déplacement et les frais techniques.
- Vous devez rendre ce formulaire complété au plus tard le 2/10 en mairie. Dans le cas où il y aurait trop de volontaires, les réponses seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée et une deuxième journée sera organisée.

Nom, prénom : ..... Téléphone : .....

Adresse : .....

Cochez la case correspondant à la quantité estimée :

- inférieure à 15 m<sup>3</sup> ; environ : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup> ; durée de broyage inférieure à 1 heure - coût : 40 €
- entre 15 m<sup>3</sup> et 22 m<sup>3</sup> ; durée de broyage 1h30 - coût estimé : 60 €
- entre 22 m<sup>3</sup> et 30 m<sup>3</sup> ; durée de broyage 2h - coût estimé : 80 €
- entre 30 m<sup>3</sup> et 45 m<sup>3</sup> ; durée de broyage 3h - coût estimé : 120 €
- supérieure à 45 m<sup>3</sup> ; environ : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

Commentaires, précisions : .....

En signant je m'engage à respecter les conditions mentionnées dans ce document.

Fait à : .....

Le, .....

Signature :